

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mercredi 14 août 2013 à 20h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Joffre L'Heureux Jr, Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Est absent : le conseiller Bruno Latreille.

---

**Constatation du quorum et ouverture de la séance.**

Après la constatation du quorum le maire Stéphane Gendron procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mercredi 14 août 2013 à 20 h 40.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**



**ORDRE DU JOUR**

**Ville de Huntingdon**

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

**Séance ordinaire du mercredi 14 août 2013, à 20h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juillet 2013 :

- Service des incendies;
- Épuration des eaux usées;
- Traitement de l'eau potable;
- Travaux publics et infrastructures;
- Inspection municipale.

Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2013;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées de janvier à juillet 2013;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement de janvier à juillet 2013;

Dépôt de la lettre du MAMROT concernant les plaintes déposées envers la MRC du Haut-St-Laurent; (*lettre datée du 1<sup>er</sup> août 2013*)

- D) Période d'information et de questions du maire;

1. Schéma de couverture en sécurité civile : refus de la Ville de Huntingdon de se joindre à la MRC du Haut-St-Laurent;
2. Offre d'achat du terrain industriel de la rue Ridge; (*environ 1M de pieds carrés*)

E) Période de questions du public;

## **10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2013;

## **20. – CONTRATS**

- 20.1 Mandat à Me Martin Couillard, de la firme Perras Couillard Avocats, - Requête MRC du Haut-St-Laurent;
- 20.2 Demande de retrait de la requête de la MRC du Haut-St-Laurent et François Landreville;
- 20.3 Vente d'un terrain de 350 000 pieds carrés sur la route 202; (*territoire annexé à la Ville il y a deux ans*)
- 20.4 Contrat de bail avec Récupération / Transformation de bois (*M. Sylvain Dumas, propriétaire*) pour un local situé au 142, Route 202;
- 20.5 Addenda au bail de La Maison des Jeunes de Huntingdon;
- 20.6 Mandat pour la préparation du devis d'appel d'offres pour le contrat d'assurance collective à Madame Joanne Brisson Dumouchel, de la firme Les Assurances Joanne Brisson Dumouchel Inc ;
- 20.7 Renouvellement de l'entente «Services aux sinistrés» avec la Société canadienne de la Croix-Rouge - Autorisation de signature;
- 20.8 Octroi du contrat pour le remplacement du serveur, des nouveaux logiciels coté serveur et de la reconfiguration des postes de travail;
- 20.9 Autorisation d'achat d'un turbidimètre et financement à même la TECQ;
- 20.10 Autorisation de contrat : réfection de la toiture de l'usine de filtration et financement à même la TECQ;
- 20.11 Autorisation de contrat à l'entreprise Enseigne Plus pour la confection d'enseignes pour la halte routière et la caserne des pompiers;
- 20.12 Ventes pour défaut de paiement des taxes : Autorisation de signature des titres acquis par la Ville;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1 Dépôt du rapport financier dressé par la trésorière et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2010;

- 30.2 Approbation des états financiers 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Huntingdon;
- 30.3 Demande d'aide financière pour le Services d'accompagnement bénévole et communautaires (SABEC);
- 30.4 Aide financière de 1000\$ pour camp d'entraînement - soccer en France;

#### 40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Adoption du règlement 847-2013 régissant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la ville de Huntingdon ;
- 40.2 Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage no. 512;

#### 50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Nominations intérimaires au Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon;
- 50.2 Fin d'emploi du pompier Brian McDowell;
- 50.3 Nomination de Michael Vaillancourt à titre de pompier volontaire pour le Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon;
- 50.4 Nomination de Nicolas Moniqui à titre de cadet-pompier pour le Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon;
- 50.5 Nomination des membres du comité d'évaluation de l'employé no. 61-0006;

#### 60. –DIVERS

- 60.1 Ministère des Transports du Québec : demande de modification de l'Autoroute 30;
- 60.2 Lac-Mégantic : Don de la Ville de Huntingdon;
- 60.3 Opposition à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne;

#### 70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Levée de la séance

---

#### Adoption de l'ordre du jour

**13-08-14-3302 Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mercredi 14 août 2013 tel que lu par monsieur le Maire avec le retrait des points 20.6, 20.8 et 40.2 et le report à une séance ultérieure des points 50.3 et 50.4.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Dépôt de la lettre reçue de la Commission municipale concernant la MRC du Haut-St-Laurent (*datée du 30 juillet 2013*);
- Règlement du litige avec l'entreprise Les Pavages D'Amour;
- Rétrocession du terrain du 22, Henderson (Michel Mongeon);
- Point d'information par Ronald Critchley :  
Collège Champlain;  
Coupe Grey 1943.

Adopté

### **Annonces et dépôt des documents**

#### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juillet 2013**

Les rapports des directeurs pour le mois de juillet 2013 des travaux publics (incluant le service des incendies), de l'usine de filtration, de l'usine d'épuration et de l'inspection municipale sont déposés au greffe.

#### **Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2013**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2013.

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour les mois de janvier à juillet 2013**

##### **Comptes à payer –Janvier à juillet 2013**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour les mois de janvier à juillet 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement de janvier à juillet 2013**

##### **Dépenses d'investissement –Janvier à juillet 2013**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois de janvier à juillet 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

**Dépôt de la lettre du MAMROT concernant les plaintes déposées envers la MRC du Haut-St-Laurent; (lettre datée du 1<sup>er</sup> août 2013)**

Le maire dépose une lettre reçue du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative aux plaintes déposées concernant la gestion de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Cette lettre informe le maire que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a mandaté le Service de la vérification du Ministère afin d'entreprendre des travaux de vérification en gestion contractuelle à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

**Dépôt de la lettre reçue de la Commission municipale concernant la MRC du Haut-St-Laurent (datée du 30 juillet 2013)**

Le maire dépose une lettre reçue de la Commission municipale, datée du 30 juillet 2013, indiquant que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a mandaté un vérificateur chargé de voir au processus sur l'attribution des contrats et sur tout aspect lié à l'administration municipale de la MRC du Haut-St-Laurent.

**Période d'informations et de questions du maire**

**Schéma de couverture en sécurité civile : refus de la Ville de Huntingdon de se joindre à la MRC du Haut-St-Laurent**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**Offre d'achat du terrain industriel de la rue Ridge; (environ 1M de pieds carrés)**

Ce sujet est retiré.

**Période de questions du public**

*Les principales questions se résument comme suit :*

*Madame Esther Cavanagh: Elle demande la raison pour laquelle la Ville demande au Marché Fermier de quitter son local dans un délai de 5 jours alors qu'ils ont toujours payés leur loyer de 50 \$ par mois. Le maire explique que la Ville a depuis le début investi beaucoup d'argent dans le Marché Fermier, et ce, pour ne recevoir aucune reconnaissance, ni respect de la part des représentants de*

*l'organisme. Par ailleurs, le bail prévoit une clause à l'effet que si le locataire n'occupe pas les lieux la Ville a le droit de mettre fin à l'entente. Et il appert que les locaux ne sont utilisés, et ce, depuis quelques années que pour l'entreposage de quelques tentes. La Ville est disposée à leur offrir un autre emplacement dans ses immeubles à cet effet. De plus, la Ville pourra ainsi collecter un loyer de 10 \$ du p.c. pour ce local au lieu de 600 \$ par année.*

**Madame Betty Riel:** *Elle demande la possibilité d'insérer une publicité dans le Huntingdon Gazette concernant une levée de fonds au profit de la fondation Betty Riel.*

**Monsieur Ian Worth:** *Il demande si le point 20.2 de l'ordre du jour concerne un projet de cimetière. Le maire lui mentionne que ce sujet est retiré de l'ordre du jour et qu'il ne débutera pas d'autre projet d'ici la fin de son terme.*

**Monsieur Roma Brunette:** *Il demande si la Ville entend accepter l'offre de règlement qui avait été proposé l'année passée dans le dossier de l'expropriation des immeubles de la rue Prince. Il propose au Conseil d'en discuter avec son fils Sylvain Brunette.*

## **10. – Adoption des procès-verbaux**

### **Séance ordinaire du 2 juillet 2013**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2013 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**13-08-14-3303**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

### **Séance extraordinaire du 11 juillet 2013**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 11 juillet 2013 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**13-08-14-3304**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 11 juillet 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

## **20. – Contrats**

### **Mandat à Me Martin Couillard, de la firme Perras Couillard Avocats, - Requête MRC du Haut-St-Laurent**

**Considérant que** la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une requête en dommages et intérêts et poursuit en diffamation la Ville de Huntingdon et son maire pour une somme de 110 000 \$;

13-08-14-3305

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**De** mandater Me Martin Couillard pour représenter la Ville de Huntingdon et le maire dans ce dossier.

Adopté

### **Demande de retrait de la requête de la MRC du Haut-St-Laurent et François Landreville**

**Considérant que** le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a mandaté un vérificateur chargé de voir au processus sur l'attribution des contrats et sur tout aspect lié à l'administration municipale de la MRC du Haut-St-Laurent;

**Considérant que** le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a jugé que les plaintes déposées par la Ville étaient fondées;

**Considérant que,** tel que demandé par le procureur de la MRC, le maire de la Ville a présenté ses excuses aux représentants de la MRC pour les mots et expressions, de même que le ton général des propos et des écrits utilisés à leur endroit;

**Considérant que** malgré ce qui précède, la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une requête en dommages et intérêts et poursuit en diffamation la Ville de Huntingdon et son maire pour une somme de 110 000 \$, et ce, pour avoir dénoncé publiquement les problèmes et irrégularités administratives de la MRC;

**Considérant qu'**il s'agit d'une poursuite abusive destinée à intimider le Conseil municipal et ainsi les faire taire.

13-08-14-3306

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil de la Ville de Huntingdon demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de retirer la requête déposée étant donné qu'une telle poursuite entrave leur liberté d'expression.

Adopté

### **Vente d'un terrain de 350 000 pieds carrés sur la route 202; (territoire annexé à la Ville il y a deux ans)**

**Considérant qu'**une offre d'achat d'un montant de 87 000 \$ est présentée par Muslim Welfare Association pour l'acquisition du lot

vacant numéro 19A-63, d'une superficie approximative de 365 972 pieds carrés situé sur la route 202 ;

**Considérant que** le projet consiste à l'aménagement d'un cimetière et d'infrastructures pour la communauté musulmane;

**Considérant que** l'éventuel acheteur demande que la Ville exécute et/ou assume les travaux suivants :

-décapage de la terre végétale sur le terrain convoité	± 6 000 \$;
-construction d'un chemin d'accès	± 7 000 \$;
-branchement au réseau d'aqueduc	± 33 000 \$;
-branchement au réseau d'égout	± 234 000 \$.

**Considérant qu'**il est convenu que la Ville refuse le branchement au réseau d'égout à cause des coûts astronomiques et qu'il sera proposé aux acheteurs que ceux-ci installent un réservoir septique et un champ d'épuration à leur frais;

Le maire demande à chacun des conseillers de prendre position sur l'acceptation de l'offre d'achat du terrain pour le projet en excluant les coûts du branchement au réseau d'égout:

**Sont en faveur de l'acceptation de l'offre d'achat du terrain :**

Stéphane Gendron et Ronald Critchley.

**Sont contre l'acceptation de l'offre d'achat du terrain :**

Joffre L'Heureux Jr, Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine.

**13-08-14-3307**

**Il est résolu que** l'offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot 19A63, présenté par Monsieur Mazen Al Mughrabi du Muslim Welfare Association pour le projet d'un cimetière musulman est refusé par la majorité des membres du conseil.

Adopté

**Contrat de bail avec Récupération / Transformation de bois (M. Sylvain Dumas, propriétaire) pour un local situé au 142, Route 202**

**Considérant que** Récupération / Transformation de bois, une entreprise individuelle portant le numéro d'entreprise 2245990058, représentée aux fins des présentes par le propriétaire, monsieur Sylvain Dumas, désire louer un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 8 852 pieds carrés situé dans l'immeuble industriel du 142, Route 202, Huntingdon;

**13-08-14-3308**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise un bail avec Récupération / Transformation de bois, pour la location d'un espace d'entreposage de bois d'une superficie approximative de 8 852 pieds carrés à un taux de 1,30 \$ p.c., situé dans l'immeuble industriel du 141, Route 202 à Huntingdon, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

**Qu'**afin de garantir les obligations du locataire, un dépôt de garantie est exigé à la signature du contrat de bail afin de couvrir l'équivalent de deux versements de loyer de base, de loyer additionnel et des



taxes applicables, lequel dépôt sera appliqué sur les deux derniers mois de loyer.

**Que** le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon le bail avec Récupération / Transformation de bois.

Adopté

#### **Addenda au bail de La Maison des Jeunes de Huntingdon**

*Le maire Stéphane Gendron mentionne qu'il ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point étant donné que sa conjointe est coordonnatrice de la Maison des Jeunes de Huntingdon.*

**Considérant que** La Maison des Jeunes Inc. est actuellement locataire dans la partie communautaire de l'immeuble situé au 4, rue Lorne ;

**Considérant que** la Ville et la Maison des Jeunes Inc. conviennent de modifier la clause 4.04 du contrat de bail concernant l'utilisation des lieux loués;

13-08-14-3309

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise le maire, Monsieur Stéphane Gendron, et la greffière, Mme Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un addenda au bail avec La Maison des Jeunes Inc.

Adopté

#### **Renouvellement de l'entente «Services aux sinistrés» avec la Société canadienne de la Croix-Rouge - Autorisation de signature**

**Attendu que** la Ville doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes ;

**Attendu que** la Ville doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

**Attendu que** les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

**Attendu que** la mission de la Croix-Rouge est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

**Attendu que** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

**Attendu que** la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

**Attendu que** la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

**Attendu** la volonté de la Ville et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite ;

**13-08-14-3310**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley**

**Appuyé par le conseiller Claude Racine**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'entente «Services aux sinistrés» entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de trois ans.

**Que** le conseil autorise le maire, Stéphane Gendron et la greffière, Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de «Services aux sinistrés» avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

**Que** le conseil autorise la Ville à verser une contribution annuelle à la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge pour la durée de l'entente comme suit :

Pour l'année 2013-2014 : 0,15\$ per capita ;

Pour l'année 2014-2015 : 0,15\$ per capita ;

Pour l'année 2015-2016 : 0,15\$ per capita.

Adopté

#### **Autorisation d'achat d'un turbidimètre et financement à même la TECQ**

**Considérant que** le responsable de l'usine de filtration désire acquérir un turbidimètre pour la mesure de la turbidité de l'eau brute;

**Considérant que** Filtrum Construction a déposé une soumission d'un montant de 6 990 \$ pour la fourniture et l'installation d'un turbidimètre ainsi que la programmation d'une alarme de haute turbidité;

**13-08-14-3311**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley**

**Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'achat de gré à gré d'un turbidimètre pour un montant de 6 990 \$, plus les taxes applicables, de la compagnie Filtrum Construction, selon les termes inscrits dans sa soumission.

**Que** le conseil autorise le financement de cette dépense à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

Adopté

**Autorisation de contrat à l'entreprise Enseigne Plus pour la confection d'enseignes pour la halte routière et la caserne des pompiers**

**Considérant que** l'enseigne de la halte routière et de la caserne des pompiers sont désuètes;

**Considérant que** l'ancien Hôtel-de-Ville a été nommé «Centre civique Gérald Brisebois»;

**Considérant que** l'entreprise Enseigne Plus de Châteauguay a présenté une soumission au montant de 11 773,44 \$, taxes incluses, pour la confection et l'installation des trois nouvelles enseignes;

**Considérant** le plan de l'enseigne présenté pour le «Centre civique Gérard Brisebois», le prénom «Gérard» doit être corrigé pour «Gérald»;

**13-08-14-3312**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par la conseillère Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à l'entreprise Enseigne Plus pour la confection et l'installation des enseignes pour la halte routière, la caserne des pompiers et le centre civique Gérald Brisebois pour un montant de 11 773,44 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes inscrits dans sa soumission.

Adopté

**Autorisation de contrat : réfection de la toiture de l'usine de filtration et financement à même la TECQ**

**Considérant que** l'état d'une section de la toiture de l'usine de filtration requière une réparation urgente.

**Considérant que** la Ville a demandé à deux entreprises de soumissionner pour ces travaux;

**Considérant que** l'entreprise Couvreur Gariépy et Léger 2011 Inc. a transmis une soumission au montant de 25 750 \$ plus les taxes applicables et l'entreprise Couvertures Germain Thivierge 2012 une soumission au montant de 16 423,00 \$, taxes incluses;

**13-08-14-3313**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat au plus bas soumissionnaire pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration pour un montant de 16 423,00 \$, incluant les taxes applicables, à l'entreprise Couvertures Germain Thivierge 2012, selon les termes inscrits dans sa soumission.

**Que** le conseil autorise le financement de cette dépense à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

Adopté

### **Ventes pour défaut de paiement des taxes : Autorisation de signature des titres acquis par la Ville**

**Considérant que** la municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente sur son territoire pour taxes municipales non payées, en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a acquis deux immeubles lors de la vente aux enchères d'immeubles pour défaut de paiement des taxes exécutée le 12 juillet 2012 portant les numéros de lots suivants :

- lot 3 229 362 : immeuble situé sur la rue Lazure
- lot 3 229 508 : immeuble situé sur la rue Hunter

**Considérant que** le retrait des immeubles n'est pas exercé dans l'année de l'adjudication, un acte de vente est dressé en faveur de la municipalité et la greffière le fait inscrire ;

13-08-14-3314

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le maire, monsieur Stéphane Gendron et la greffière, madame Denyse Jeanneau, soient et ils sont par les présentes, autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout acte de vente devant intervenir pour confirmer le titre translatif de propriété de la Ville de Huntingdon sur les immeubles qui ont été adjugés lors de la vente pour défaut de paiement des taxes du 12 juillet 2012.

Adopté

### **30. – Administration & Finances**

#### **Dépôt du rapport financier dressé par la trésorière et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2010**

Le Rapport financier de l'exercice financier 2010 dressé par la trésorière ainsi que le rapport du vérificateur externe Goudreau Poirier sont déposés par la trésorière.

#### **Approbation des états financiers 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Huntingdon**

**Considérant que** l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a déposé ses états financiers vérifiés par la firme de vérificateurs externes Jean-Luc Crête, CPA auditeur, CGA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ;

**Considérant que** les états financiers présentent un déficit d'opération de 124 786 \$, soit une contribution de la Ville de Huntingdon de 12 478 \$ dans ce déficit ;

**Considérant que** le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon apparaissant au bilan de l'Office municipal d'habitations au 31 décembre 2012 représente un trop versé de 3 081 \$;

13-08-14-3315

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, tels que présentés.

**Que** le montant versé en trop de 3 081 \$ soit appliqué en diminution du versement de la quote-part de 2013 .

Adopté

**Demande d'aide financière pour le Services d'accompagnement  
bénévole et communautaires (SABEC)**

**Considérant que** l'organisme à but non lucratif «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)» demande une contribution financière afin d'assurer le maintien des services;

**Considérant que** SABEC est un organisme composé de bénévoles qui a pour mission l'accompagnement et le transport pour les services médicaux des citoyens de tout âge, résident de la MRC Le Haut-Saint-Laurent;

**Considérant** l'augmentation du nombre de transports effectués par les bénévoles;

13-08-14-3316

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**D'accorder** une contribution financière au montant de 350 \$ à l'organisme «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)».

Adopté

**Aide financière de 1000\$ pour camp d'entraînement - soccer en France**

**Considérant que** monsieur Gabriel Racine demande au Conseil une aide financière pour un voyage à Nantes en France visant à séjourner dans un camp de perfectionnement et d'entraînement de soccer, et ce, dans le but de préparer sa saison de soccer universitaire ;

**Considérant que** Monsieur Racine est un ancien employé du camp de jour de la Ville, en plus d'avoir fait du bénévolat lors de plusieurs événements dans la Ville.

13-08-14-3317

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 \$ à monsieur Gabriel Racine pour lui permettre de défrayer une partie des coûts de son camp d'entraînement des patriotes 2013 qui aura lieu à Nantes.

Adopté

#### **40 – Réglementation**

##### **Adoption du règlement 847-2013 régissant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la ville de Huntingdon**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

#### **50. –Nomination & Gestion du personnel**

##### **Nomination intérimaire au Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon**

**Considérant que** le directeur du service de la Sécurité incendie de la Ville, monsieur Pierre Clément, est en congé de maladie pour une période indéterminée ;

**Considérant qu'**il y a lieu de nommer un remplaçant pendant l'absence de Monsieur Clément ;

Considérant les tâches administratives rattachées au poste de directeur Services de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon et qu'à cet effet il y a lieu de nommer une personne ayant les connaissances requises ;

13-08-14-3318

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley**

**Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi**

**Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal nomme monsieur Marco Gauthier à titre de directeur intérimaire du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon directeur des travaux publics et des infrastructures.

**Que** le conseil municipal nomme monsieur Roger Lefebvre responsable du Service des premiers répondants et qu'il soit rémunéré au même taux salarial que celui versé à monsieur Clément pour toutes les heures travaillées en dehors de sa journée régulière de travail à titre de chauffeur manœuvre.

Adopté

##### **Fin d'emploi du pompier Brian McDowell**

**Considérant que** monsieur Brian McDowell est pompier volontaire au service de la Ville de Huntingdon ;

**Considérant** les accusations criminelles dans le dossier de Brian McDowell;

**Considérant que** l'administration et le conseil municipal actuels n'avaient pas connaissance des antécédents judiciaires du pompier McDowell;

**Considérant que** le Conseil s'était entendu avec Monsieur McDowell afin que celui-ci effectue des démarches visant à corriger la problématique;

**Considérant que** Monsieur McDowell n'a pas respecté cette entente;

13-08-14-3319

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil met fin au statut de pompier volontaire de la Ville de Huntingdon de monsieur Brian McDowell.

Adopté

**Nomination des membres du comité d'évaluation de l'employé  
no. 61-0006**

**Considérant que** l'employé no. 61-0006 est à la fin de sa période de probation et qu'une évaluation doit être effectuée ;

13-08-14-3320

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil nomme les conseillers Ronald Critchley et Joffre L'heureux Jr. ainsi que la directrice générale, madame Johanne Hébert pour procéder à l'évaluation de l'employé no. 61-0006

Adopté

**60. –Autres**

**Ministère des Transports du Québec : demande de modification  
de pancartes sur l'Autoroute 30**

**Considérant que** les indications routières sur les panneaux du ministère des Transports situés sur l'Autoroute 30, à la sortie du pont Serge Marcil et de l'Autoroute 530, ne sont pas adéquates (claires) pour les automobilistes qui veulent se diriger vers le secteur d'Huntingdon;

**Considérant que** la destination «Sorel-Tracy» affichée sur les panneaux de signalisation à ces endroits porte à confusion les usagers qui se dirigent en direction est;

13-08-14-3321

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi  
Appuyé par le maire Stéphane Gendron  
Et résolu à l'unanimité**

**Qu'**une demande soit présentée au ministère des Transports du Québec afin que soit ajouter sur les panneaux routiers situés sur l'Autoroute 30, à la sortie du pont Serge Marcil et de l'Autoroute 530 le nom de «Huntingdon» afin d'indiquer clairement la direction à suivre pour les usagers.

Adopté

**Lac-Mégantic : Don de la Ville de Huntingdon**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Opposition à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne**

**Attendu que** le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

**Attendu que** ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

**Attendu que** jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

**Attendu que** la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

**Attendu qu'**aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

**Attendu qu'**il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

**Attendu que** les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

**Attendu que** les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

**Attendu que** la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

**Attendu que** ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

**Attendu que** les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

**Attendu que** la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

**Attendu que** le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du



Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

**Attendu que** le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

**Attendu que** tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

**Attendu que** des déchets toxiques nucléaires ou radioactifs en provenance de la Bruce Nuclear Plant en Ontario peuvent faire aussi l'objet d'un transport ;

13-08-14-3322

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley**

**Appuyé par le maire Stéphane Gendron**

**Et résolu à l'unanimité**

**Que le conseil adopte la présente résolution et qu'elle :**

1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;

3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Adopté

#### **Règlement du litige avec l'entreprise Les Pavages D'Amour**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **Rétrocession du terrain du 22, Henderson (Michel Mongeon)**

Le point n'a pas été discuté.

#### **70. –Rapport des comités et des conseillers**

**Conseiller Ronald Critchley :**

### Collège Champlain

13-08-14-3323

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil mandate le conseiller Ronald Critchley pour contacter le Cegep de Valleyfield, le collège John Abbott et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, monsieur Pierre Duchesne, dans le dossier de fermeture du programme de DEC du Collège régional Champlain de St-Lambert à l'école St-Joseph de Huntingdon.

Adopté

### Coupe Grey 1943

Le Conseiller Critchley mentionne aux membres du Conseil qu'en 1943, les Huntingdon Tars de la base militaire stationnée à Huntingdon ont participé aux compétitions du football visant le championnat de la Coupe Grey. Ils ont toutefois été éliminés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h52.

---

Stéphane Gendron, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière